Document généré le 6 juil. 2025 11:06

Continuité

CONTINUITÉ

Trois villes, une volonté

Chantal Charron

Numéro 84, printemps 2000

Élus municipaux et patrimoine : une question de vision

URI : https://id.erudit.org/iderudit/16834ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Charron, C. (2000). Trois villes, une volonté. *Continuité*, (84), 16–19.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

par Chantal Charron

Trois villes, une volonté

Jouant d'astuces et d'audace, d'engagement et de créativité, trois villes, trois administrations municipales ont pris les moyens pour faire de leur centre historique le trait principal de leur identité. Portrait en trois temps d'une volonté partagée.

AYLMER

Des élus déterminés

Véritable modèle en ce qui a trait à l'intégration des bâtiments patrimoniaux, Aylmer a été l'une des premières municipalités à se prévaloir de la Loi sur les biens culturels adoptée en 1986.

Dans une ville d'environ 35 000 habitants, il fallait y croire pour mettre de l'avant une politique de mise en valeur et de sauvegarde des bâtiments anciens. Monsieur Marc Croteau, l'actuel maire d'Aylmer, à l'époque conseiller municipal du « quartier du lac », y croyait. Et il a défendu haut et fort ses convictions et son projet de politique. Les décideurs locaux se sont ralliés à l'idée, mais ils ont vite compris que le chemin était pavé d'embûches. Pour le citoyen, il

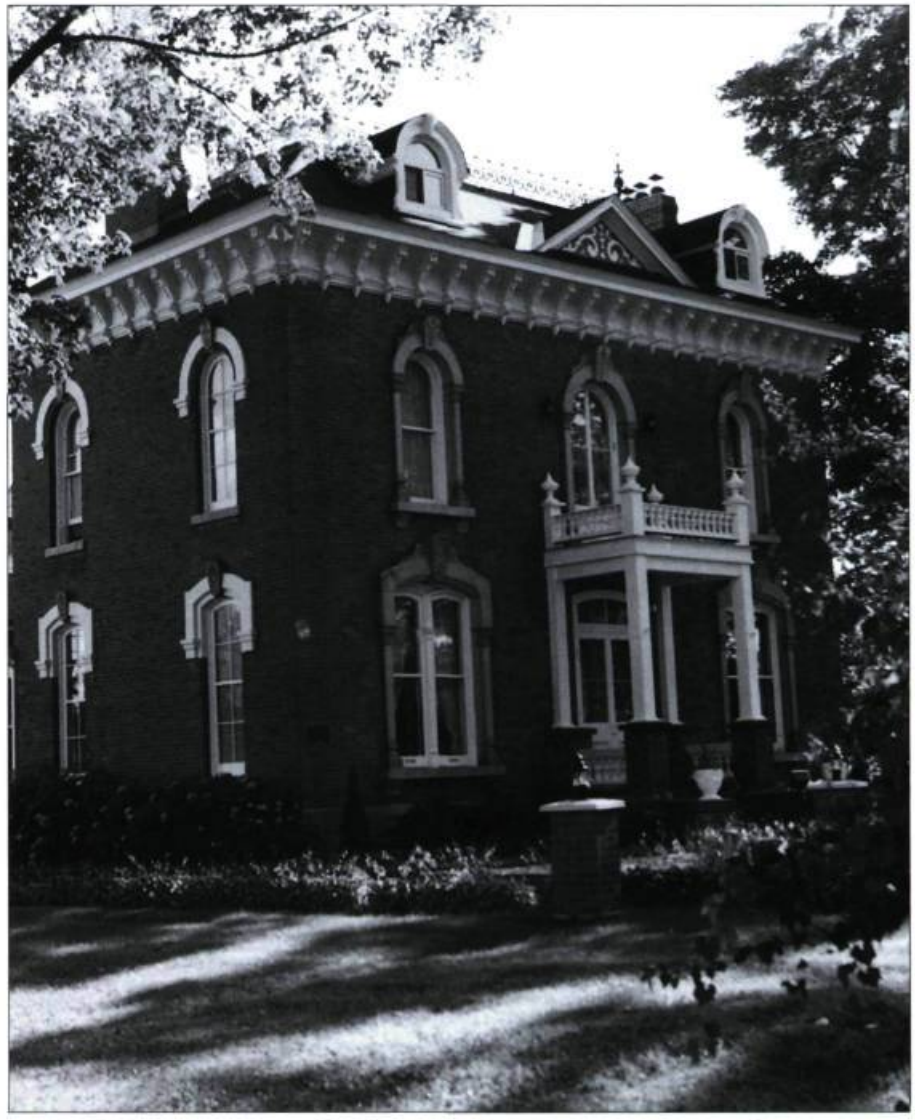

La Ville d'Aylmer a consenti un effort financier important depuis 1986 afin de soutenir les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dans leur rénovation, en remboursant la différence de coût entre matériaux neufs et matériaux respectueux du caractère architectural d'époque de la bâtisse.

Photo : Ville d'Aylmer

n'est pas facile de se faire dire quoi faire et quoi ne pas faire dans sa propre cour!

Patience et longueur de temps...

Faire comprendre à la population la nécessité de protéger le patrimoine constituait le principal défi. « Le propriétaire d'un bâtiment historique vivait comme une atteinte à sa liberté le fait que la Ville se mêle de la façon de rénover sa bâtisse. Il a fallu mettre des gants blancs et user de patience pour sensibiliser la population », se rappelle le maire Croteau.

En multipliant les consultations, le conseil de ville a bien su couver ce projet avec la ferme intention de protéger ses bâtiments et d'assurer leur survie. Pour amener la population à adhérer au projet, l'administration municipale a martelé son message. Aujourd'hui, un pas de géant a été franchi. Depuis 1986, la municipalité a consenti des sommes variant entre 50 000 $ et 100 000 $ annuellement aux propriétaires privés de bâtiments identifiés pour qu'ils les rénovent. La contribution de la Ville équivalait à la différence entre le matériau conventionnel et le matériau patrimonial: il n'en coûtait donc pas plus au propriétaire en bout de ligne pour effectuer des travaux respectueux du caractère architectural d'époque de la bâtisse.

Le maire Croteau se souvient de l'implantation d'une succursale Tim Horton en 1989 comme d'un exemple très intéressant du respect du plan d'intégration et d'harmonisation des bâtiments patrimoniaux à Aylmer. Les normes imposées par la Ville pour l'établissement de ce commerce dans le périmètre historique faisant grimper les coûts, un débat s'est alors installé. « La Ville a tenu son bout: ce commerce respecterait nos critères ou irait s'installer ailleurs », relate le maire Croteau. Finalement, les dirigeants de Tim Horton se sont ralliés à l'idée. Après neuf mois d'activité dans ce site qui constitue une véritable porte d'entrée dans le secteur patrimonial d'Aylmer, la succursale, la 500e du réseau Tim Horton, était inaugurée et accueillait des franchisés de partout à travers la province à la grande fierté de tous.

Deux styles architecturaux cohabitent à Aylmer. « Le commerce du bois a favorisé la construction de résidences plutôt modestes pour les ouvriers et plus cossues pour les contremaîtres, les unes en bois, les autres en brique, indique le maire Croteau. Nous avons voulu protéger les deux types d'habitation. »

Et les efforts pour la protection du patrimoine d'Aylmer ne s'arrêtent pas là. Pour l'administration municipale d'Aylmer, l'ancien palais de justice revêt par exemple une valeur patrimoniale inestimable. C'est que cet édifice, dont la construction remonte à 1821, a bien failli faire partie du parlement canadien! La municipalité était en effet pressentie à l'époque pour devenir la capitale du Canada! Le maire qui a fait construire le bâtiment à l'époque avait cette idée en tête. L'édifice, tantôt palais de justice, tantôt hôtel de ville, puis bibliothèque municipale, deviendra bientôt un centre culturel, les travaux de réfection débutant en mars 2000.

La cheville ouvrière

Les élus municipaux composent le noyau dur, la cheville ouvrière en matière de conservation du patrimoine. C'est en effet le palier de gouvernement le plus près de la population et la préservation des bâtiments anciens est tributaire de cet intervenant de première ligne. À Aylmer, le présent conseil municipal est très sensibilisé à la nécessité de sauvegarder les bâtiments anciens; il monterait sans doute aux barricades si les choses devaient changer.

Le maire Marc Croteau exprime son agacement face à l'attitude du gouvernement qui, par souci d'économie, « a trouvé une façon plus moderne de loger ses bureaux régionaux en passant par le principe du plus bas soumissionnaire conforme ». Cette façon de faire cause un dommage incroyable au patrimoine bâti, estime M. Croteau. « Au lieu de construire un immeuble qui a du caractère, on choisit de s'installer dans un local de centre commercial. Quels immeubles gouvernementaux refléteront le patrimoine de demain si l'État n'en construit plus? » conclut le premier élu d'Aylmer.

TROIS-RIVIÈRES

D'histoire et de culture

Trois-Rivières, au deuxième rang parmi les villes historiques de toute l'Amérique du Nord, a su jouir de ce statut en misant sur ses atouts d'histoire et de culture. Son arrondissement historique en témoigne.

On peut vivre à Trois-Rivières au rythme des XVIIIe et XIXe siècles. Bien campé en retrait sur la rue Bonaventure, le manoir de Niverville est un des nombreux bâtiments qui font référence à cette époque. Sous-utilisé avant les années 1980, le bâtiment abrite depuis les bureaux de la Chambre de commerce du Trois-Rivières métropolitain. Afin de redonner ses lettres de noblesse au bâtiment et d'en faire bénéficier la population, l'administration municipale a décidé de lui conférer une vocation plus culturelle en continuant de proposer l'exposition montée dans le cadre de l'événement « Duplessis », lancé en 1999. Tout au long de l'année, les visiteurs pourront se rappeler le règne de Maurice L. Duplessis, député de Trois-Rivières puis premier ministre du Québec pendant près de 20 ans. « Le magnifique parc en face du manoir a en effet été baptisé à son nom, à l'automne 1999, à l'occasion du 40e anniversaire de sa mort », souligne le conseiller Alain Gamelin. Une statue de fonte du premier ministre, presque identique à celle qu'on retrouve sur la colline parlementaire, y fait le guet.

Une orientation d'art et de culture a pour sa part été donnée au manoir de Tonnancour, un imposant bâtiment de trois étages, au cachet architectural unique, qui abrite la Galerie d'art du parc. Les expositions d'art contemporain, biennale de céramique et autres événements confirment la vocation de l'édifice.

L'administration municipale a par ailleurs le souhait de faire de la maison Hertel de la

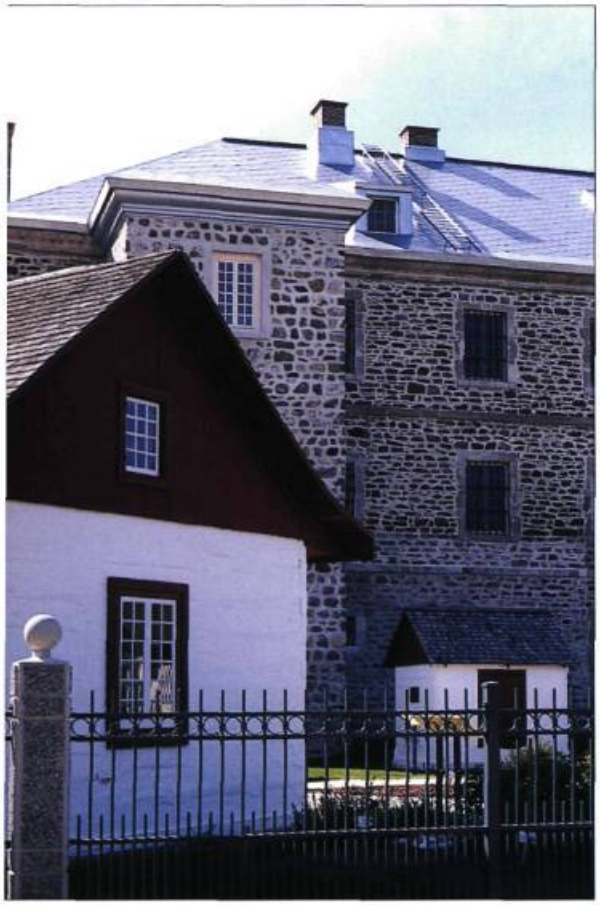

Dans le Vieux-Trois-Rivières, plusieurs bâtiments patrimoniaux sont utilisés à des fins culturelles par la Ville et ses partenaires. Ci-dessus, l'ancienne prison convertie en musée, et ci-dessous le manoir de Niverville voué à la diffusion culturelle.

Photos : François Rivard

Frenière, bâtie au XIXe siècle et rénovée au début des années 1980, un endroit très fréquenté. L'édifice, occupé jusqu'à tout récemment par la Maison des vins de la SAQ, pourrait accueillir les bureaux administratifs d'organismes culturels. Différents scénarios sont en outre étudiés, en collaboration avec la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières, afin d'ajouter à sa vocation un volet animation, histoire, exposition et musique.

L'INVENTAIRE DES BÂTIMENTS

La mesure de protection du patrimoine prévue dans la Loi sur les biens culturels de 1986 a donné le coup d'envoi à la Ville afin qu'elle dresse l'inventaire des bâtiments historiques sur son territoire. Cependant, la Ville n'a pas formellement invoqué cette loi et a préféré intervenir au besoin en matière de patrimoine, cette façon de faire lui paraissant moins contraignante. En 15 ans, la Ville a développé une véritable expertise et une grande sensibilité en la matière.

« Nous nous sommes donné une politique du patrimoine qui encadre les interventions de la Ville sur son territoire, raconte le conseiller Gamelin. Trois-Rivières est une des rares villes qui a ratifié une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. » Une vaste consultation publique a permis de prendre le pouls de la population afin de bien asseoir cette politique culturelle réalisée en 1993. La Ville a effectué une nouvelle consultation en 1999 et la population s'est déclarée satisfaite des interventions réalisées depuis 1990. Ce succès est le produit d'un travail étroit avec les organismes du milieu telle la Société de conservation et d'animation du patrimoine, chien de garde du patrimoine trifluvien.

L'ÉPINEUSE QUESTION DU FINANCEMENT

La gestion du patrimoine pose des défis particuliers aux municipalités, dont son financement qui freine souvent les ardeurs des élus locaux. « C'est toujours une question de finances, confirme le conseiller Gamelin. Le gouvernement transfère de nouvelles responsabilités aux municipalités et réduit considérablement les montants alors que nos principaux outils financiers sont les subventions. » Le conseiller table sur un meilleur partenariat entre la municipalité, les organismes du milieu et le secteur privé.

Les efforts que consent une municipalité pour la protection de son patrimoine ont un effet direct sur la dynamique régionale. Le conseiller Gamelin soutient « qu'il n'y a pas seulement les Trifluviens qui profitent de cet impact. Nous vivons ici le même problème que d'autres villes-centres : les non-résidants jouissent de notre patrimoine, mais ne contribuent pas à l'entretien, à l'aménagement ou à l'animation de nos bâtiments. Une taxation d'agglomération aurait pour effet d'uniformiser les coûts à un ensemble plus large de citoyens ».

Le gros du travail étant effectué, il s'agit pour le présent conseil de mettre un peu de chair autour de l'os en élargissant les types d'intervention à l'extérieur du périmètre identifié. « La façon de préserver nos établissements religieux fera partie de notre réflexion au cours des prochaines années, indique M. Gamelin. L'élargissement de la notion du patrimoine représente tout un défi pour une municipalité qui doit également garantir la survie des bâtiments plus modernes. »

QUÉBEC

Le passé retrouvé

Le passé court les rues à Québec. Et les élus municipaux travaillent à maintenir bien vivant ce milieu urbain unique en Amérique qui a valu à la Vieille Capitale d'être reconnue Ville du patrimoine mondial il y a maintenant plus de quinze ans.

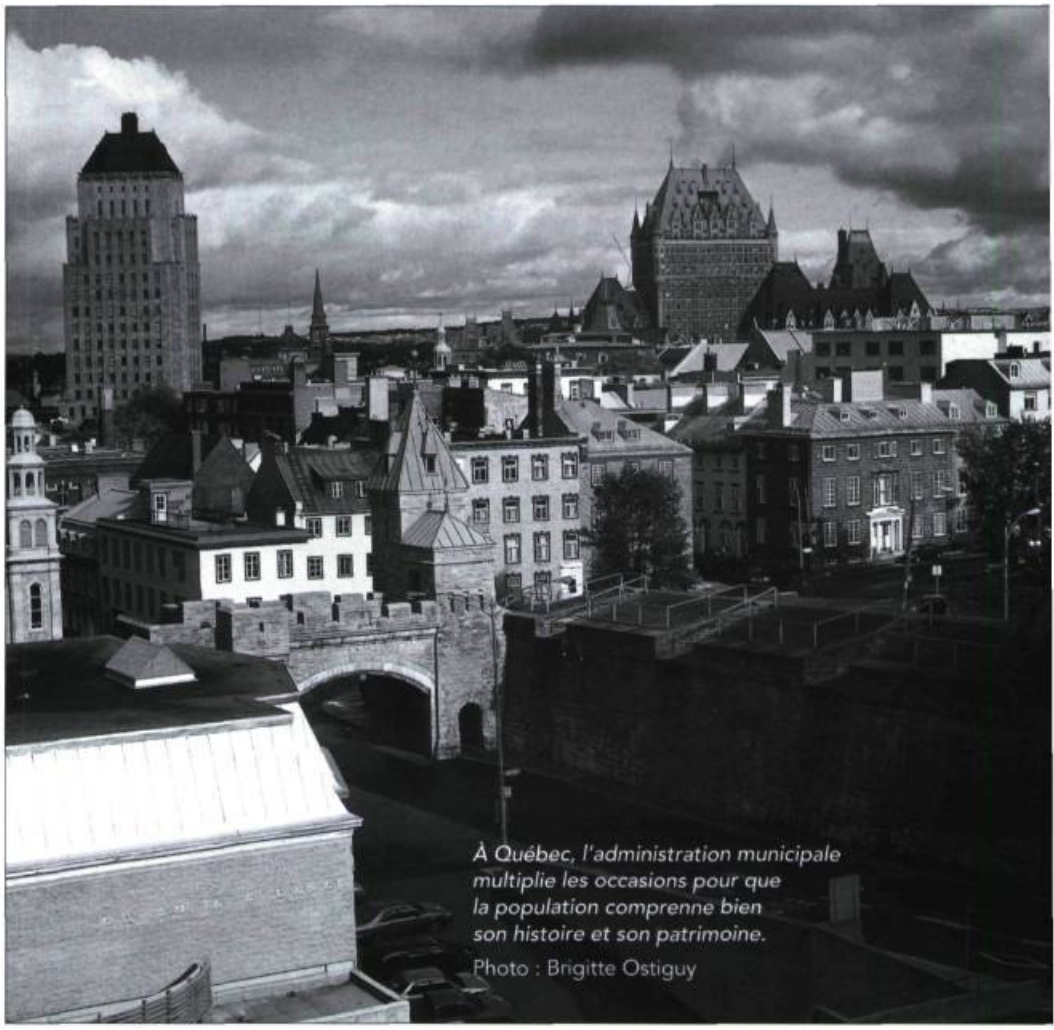

À Québec, l'administration municipale multiplie les occasions pour que la population comprenne bien son histoire et son patrimoine.
Photo : Brigitte Ostiguy

Tous ceux qui y travaillent vous le diront, la sauvegarde du patrimoine pose des défis de taille. Et parmi ces défis, il y a celui de la vision à long terme. « Il ne s'agit pas de protéger quelques fortifications et monuments, mais de mettre en valeur le patrimoine dans sa globalité », souligne le maire Jean-Paul L'Allier, premier élu d'une ville emblématique du patrimoine québécois. « L'objectif n'est pas de figer notre héritage dans le passé, mais de faire en sorte que le développement futur respecte ce que le passé nous a laissé de meilleur », renforce-t-il. Il faut contenir les avancées des temps modernes, car le plus mince laisser-aller pourrait être synonyme de perte. Mais comme Québec n'est pas qu'une ville du passé, l'établissement d'un juste équilibre est nécessaire.

Québec s'illustre aujourd'hui comme la plus ancienne ville au nord du Mexique. Sa reconnaissance comme Ville du patrimoine mondial lui vaut une influence considérable sur les autres villes en matière de promotion du milieu bâti. « Peu de villes de 200 000 habitants bénéficient d'une telle notoriété », avance le maire de Québec.

Afin de conserver ce privilège, le patrimoine se doit d'être le noyau du développement. « Nous nous efforçons de conserver l'harmonie entre la sauvegarde, le respect et la mise en valeur du patrimoine au regard du développement moderne », soutient Jean-Paul L'Allier. Mais la question des ressources financières suffisantes pour que le patrimoine ne tombe pas dans la dégradation continue d'être un sérieux irritant, rappelle le maire.

Le rôle du citoyen

Pour le maire L'Allier, il n'y a pas 56 façons d'harmoniser les attentes des citoyens avec les impératifs de développement urbain. Consulter les citoyens et les groupes de relais sur les actions et les orientations des décideurs est le maître mot. Pour ce faire, l'administration municipale multiplie les occasions pour que la population comprenne bien son histoire et son patrimoine, qu'elle développe et accentue son sentiment de fierté. On peut ainsi mieux diriger les actions vers le sens souhaité par la population.

Même si Québec fait figure de chef de file en matière de préservation du patrimoine, elle n'a pas adhéré à la Loi sur les biens culturels adoptée en 1986. « Nous n'avons pas les moyens de le faire. Avec la reconnaissance d'un monument vient un cortège d'avantages pour les propriétaires, mais également des contraintes. Et si on se mettait à désigner des monuments à Québec, on en aurait à toutes les deux portes ! » ironise le maire.

Si l'on devait noter les élus de la ville de Québec sur leur sensibilisation au patrimoine, ils obtiendraient une note parfaite. Les décideurs locaux placent effectivement au cœur de leurs valeurs et de leurs plans politiques la question patrimoniale. « Les gens de Québec vivent dans une ville agréable et belle et ne seraient pas prêts à prendre le risque de l'abîmer. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, ce n'est pas tout de tirer des joints et de poser des pierres, le travail de sensibilisation reste toujours sur la planche à dessin », conclut celui pour qui le patrimoine c'est la terre où on plante nos racines.

Chantal Charron est rédactrice en chef de la revue Urba, *produite et diffusée par l'Union des municipalités du Québec.*
Cet article est également publié dans l'édition du printemps 2000 de la revue Urba.